

Impôt 2024 : les bonnes et les mauvaises surprises fiscales

Proposition de décryptage de Maxime Chipoy, président de MoneyVox

Comme chaque année, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a décrété de nouvelles règles pour la déclaration d'impôts. La campagne 2024 sera lancée ce jeudi 11 avril. Parmi les nouveautés de cette nouvelle campagne : la possibilité de faire sa déclaration sur l'application mobile *impots.gouv*, l'alerte sur les déclarations de biens immobiliers ou encore l'adresse des majeurs rattachés au foyer fiscal.

« Cette année 2024 n'est pas sur une année de grands chamboulements, à l'inverse de la campagne 2023 où la déclaration des biens immobiliers avait désorienté les Français concernés ! », déclare Maxime Chipoy, président de MoneyVox.

Ce n'est pas tout, puisque cette année les barèmes forfaitaires permettant de déduire ses frais kilométriques sont figés, il sont donc identiques en 2024 par rapport à 2023. Mauvaise nouvelle donc puisque cela signifie que l'option frais réels sera un peu moins intéressante cette année. Il est important de noter qu'un gel de barème fiscal, en cette période d'inflation, n'est pas commun.

« Ce gel du barème kilométrique est assez étonnant, alors même que le prix moyen de l'essence reste cette année plus élevé qu'en 2022 et au même niveau qu'en 2023, et qu'on connaît la sensibilité des Français sur le sujet. On sent bien, avec ce gel, que la marge de manœuvre budgétaire de l'Etat se rétrécit », observe le président de MoneyVox.

D'autres changements sont observés comme l'extension des dons à 75% et les dons aux associations concourant à l'égalité hommes femmes sont désormais éligibles. En parallèle, le projet de loi des finances prévoit le doublement du déficit foncier pour l'année 2023 et cela jusqu'en 2025 pour encourager la rénovation énergétique. Et pour finir, la possibilité de choisir la flat tax pour les gains de cryptomonnaies.

« Un choix totalement contradictoire avec la volonté du gouvernement de favoriser les entreprises françaises ! En mettant au même niveau cryptos, et investissements "réels" - ne serait-ce que le placement dans les livrets bancaires - cette décision brouille les priorités », conclut Maxime Chipoy.

Dans le cadre de vos sujets à venir, notre porte-parole Maxime Chipoy, est à votre disposition pour apporter un décryptage et répondre à toutes vos questions :

- Impôts : quelles sont les nouveautés de la déclaration des revenus ?
- A partir de quand peut-on faire sa déclaration de revenus ?
- Quels changements accompagnent le barème kilométrique 2024 ?
- Comment fonctionne la flat tax en 2024 ?
- Etc.

Pour plus d'informations :

Agence 3icom

Lise Moreau

06 73 41 08 67

lise@agence3icom.fr

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.